



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JULIENNE

**AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT 1127-24**

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne que le conseil municipal a adopté, lors de la séance extraordinaire du 25 novembre 2024, le Règlement 1127-24 remplaçant le règlement #1044-22 sur la politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail et traitement des plaintes.

Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance au bureau de la secrétaire-trésorière/directrice générale au 2450, rue Victoria, aux heures habituelles de bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la présente publication.

Donné à Sainte-Julienne, ce vingt-septième (27^e) jour du mois de novembre l'an deux mille vingt-quatre (2024).

Nathalie Girard
Directrice générale et greffière-trésorière